

**DECISION DU PRESIDENT**

**DECISION N°2020.00564**

**AVENANT N°3 - PROTEC SERVICES - B2O**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1<sup>er</sup> autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'un bail dérogatoire a été signé le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre la SEM PATRIMONIALE LOIRE et la société des Laboratoires PROTEC pour un bureau au sein du bâtiment B2O sis 33 boulevard Antonio Vivaldi à Saint-Etienne,

CONSIDERANT que l'avenant n°1 a permis de prolonger la durée du bail dérogatoire de 2 ans,

CONSIDERANT que l'avenant n°2 proroge à nouveau la durée du bail dérogatoire et acte la fusion-absorption de la SEM PATRIMONIALE par la SEDL et le rachat du fonds de commerce par la société PROTEC SERVICES,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole a acquis l'immeuble B2O, situé au 33 boulevard Antonio Vivaldi à Saint-Etienne, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 auprès de NOVIM, anciennement dénommée SEDL,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°3 est conclu avec la société PROTEC SERVICES, dont le siège social se situe au 19 rue Stuart Mill, 87000 Limoges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° Siret 834 306 797 00012, code APE 7120B. Cette société par actions simplifiée, représentée par Monsieur Xavier DENNERY, est spécialisée dans le secteur d'activité des analyses, essais et inspections techniques.

**ARTICLE 2**

Saint-Etienne Métropole s'est substituée à NOVIM dans tous les droits et obligations du bailleur, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

**ARTICLE 4**

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 18 juin 2020**

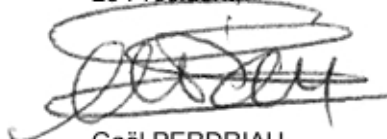
**VIA DOTELEC - iXBus**

03 ALU-042-24623770-25230527-C232305940

DATE D'AFFICHAGE : 18 juin 2020

Fait à Saint-Etienne, le 15/06/2020

Le Président,



Gaël PERDRIAU